



# Les indulgences : actualités et perspectives historiographiques

Esther Dehoux, Caroline Galland, Catherine Vincent

► **To cite this version:**

Esther Dehoux, Caroline Galland, Catherine Vincent. Les indulgences : actualités et perspectives historiographiques. *Revue Mabillon*, 2018, *Revue Mabillon*, 29, pp.249-259. 10.1484/J.RM.4.2019013 . hal-03205456

**HAL Id: hal-03205456**

**<https://hal.univ-lille.fr/hal-03205456>**

Submitted on 22 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les indulgences : actualités et perspectives historiographiques

La célébration en 2017 du 5<sup>e</sup> centenaire de l'affichage par Luther de ses 95 thèses, dans lesquelles la question des indulgences tient une place importante, fut l'occasion de stimuler la recherche sur un sujet mal aimé, du moins de l'historiographie française, et d'en renouveler l'approche. À l'origine du projet de recherche « *Indulgentia* : pratiques des indulgences. Tradition, innovation, adaptation dans les sociétés européennes (Moyen Âge-époque contemporaine) » mené en collaboration entre les universités de Lille et Paris Nanterre sous la forme de trois rencontres successives en 2016, 2017 et 2018, il nous a paru intéressant de tracer à l'intention des lecteurs de la *Revue Mabillon* les grandes lignes de ce renouveau.

### Renouveau historiographique

Ce n'est pas, ici, le lieu pour dresser l'inventaire exhaustif des publications concernant les indulgences ou même pour en présenter un bilan historiographique complet<sup>1</sup>. Le propos se limitera à quelques titres essentiels, parfois anciens, afin de mettre en perspective les travaux et enquêtes plus récents, témoins du frémissement de l'historiographie qui semble (re)découvrir l'indulgence après un grand silence.

En 1890, François Beringer publie *Les indulgences : leur nature et leur usage d'après les dernières décisions de la S. Congrégation des indulgences*<sup>2</sup>. L'ouvrage, par sa parution, sa traduction, rapide, en allemand et ses multiples rééditions – 4 entre 1890 et 1925 –, manifeste l'intérêt pour la question des indulgences à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. En dégagant l'approche du phénomène de la perspective de la Réforme et, de ce fait, de la polémique, il introduit une première rupture.

Nikolaus Paulus suit, en cela, François Beringer et livre, en 1922-1923, une véritable somme sur l'histoire des indulgences, de leur origine au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. L'ouvrage fait autorité et reste, aujourd'hui encore, l'œuvre de référence pour qui s'intéresse à la question. Cette dernière suscite l'intérêt d'autres chercheurs dans ces mêmes années. C'est le cas de Henry Charles Lea<sup>4</sup>, d'Adolf Gottlob<sup>5</sup>, du père Hyppolite Delehaye<sup>6</sup>, ou encore de Ferdinand Remy<sup>7</sup>. Mais, ensuite, le sujet n'attire plus trop l'attention des chercheurs, en France en particulier.

Les choses changent dans les années 1990 et, surtout, 2000. Des historiens, en Belgique, en Allemagne ou en Angleterre, se saisissent de la question, tels, entre autres, Alexander Seibold<sup>8</sup>, Nine

---

<sup>1</sup> Étienne DOUBLIER, « L'indulgenza tra storia e storiografia », in *Economia della salvezza e indulgenza nel medioevo*, a cura di Étienne DOUBLIER et Jochen JOHRENDT, Milan, 2017 (Ordines : studi su istituzioni e società nel Medioevo europeo, 6), p. 3-29 propose un bilan historique et historiographique que l'on consultera avec profit. **Sur le volume dans son ensemble, voir le compte rendu ici-même, p. XXX**

<sup>2</sup> François BERINGER, *Aux prêtres et aux fidèles. Les indulgences, leur nature et leur usage d'après les dernières décisions de la S. Congrégation des indulgences*, Paris, 1890.

<sup>3</sup> Nikolaus PAULUS, *Geschichte des Ablasses im Mittelalter vom Ursprunge bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, 3 vol., Paderborn, 1922-1923.

<sup>4</sup> Henry Charles LEA, *A History of auricular confession and indulgences in the latin Church*, 3 vol., Philadelphie, 1896.

<sup>5</sup> Adolf GOTTLÖB, *Kreuzablaß und Almosenablaß. Eine Studie über die Frühzeit des Abblaßwesens*, Stuttgart, 1906.

<sup>6</sup> Hippolyte DELEHAYE, « Les lettres d'indulgences collectives », *Analecta bollandiana*, t. 44, 1926, p. 342-379 ; t. 45, 1927, p. 97-123 et 323-344 ; t. 46, 1928, p. 149-157 et 287-343.

<sup>7</sup> Ferdinand REMY, *Les grandes indulgences pontificales aux Pays Bas à la fin du Moyen Âge, 1300-1531*, Louvain, 1928 (Université de Louvain. Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, 2<sup>e</sup> série, 15<sup>e</sup> fasc.).

<sup>8</sup> Alexander SEIBOLD, *Sammelindulgenzen. Ablassurkunden des Spätmittelalters und der Frühneuzeit*, Cologne-Weimar-Vienne-Böhlau, 2001 (Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde, 8).

Robijntje Miedema<sup>9</sup>, Philippe Desmette<sup>10</sup>, Robert Schaffern<sup>11</sup>, Axel Ehlers<sup>12</sup>, ou encore Robert Swanson, qui, loin de se limiter au cas anglais<sup>13</sup>, organise l'une des premières rencontres sur les indulgences à l'échelle européenne et s'impose comme l'un des auteurs de référence sur le sujet<sup>14</sup>. Les indulgences redeviennent « à la mode » et la réédition, en 2000, de l'étude de Paulus confirme le regain d'intérêt dont elles font l'objet.

La France n'est pas à l'écart de ce renouveau, mais celui-ci, s'il est sensible, demeure moins évident. L'un des pionniers semblerait bien être Philippe Boutry, avec son article sur « le bel automne de l'indulgence<sup>15</sup> » publiée en 1989. Il est suivi par d'autres qui, comme Marc Venard<sup>16</sup>, Georges Provost<sup>17</sup>, Claude Langlois<sup>18</sup>, Charles de La Roncière<sup>19</sup>, Stefano Simiz ou Catherine Vincent<sup>20</sup>, s'intéressent aux indulgences dans les années 1990-2000, mais ne leur consacrent cependant que des articles. Outre ces travaux qui l'abordent en propre, l'indulgence est souvent mentionnée, tout aussi régulièrement signalée, des manuels aux études plus approfondies, mais elle n'est pas pleinement et pour elle-même considérée comme un objet d'histoire. Elle n'apparaît pas, pour l'heure, en France, comme pouvant faire l'objet d'un livre, voire d'un colloque. Pourtant, l'historien, sans la traquer, la croise partout, dans les sources les plus variées, car images, lieux et édifices, temps et moments de pénitence ou de fête, objets, gestes ou paroles, de la prière au sermon, peuvent y être associés. Dans ce contexte, le succès que rencontre l'indulgence, au Moyen Âge et au-delà, peut bien être vu comme un véritable « défi pour l'historien<sup>21</sup> ».

Le gant, jeté lors du colloque organisé à l'occasion de l'anniversaire du Grand Pardon de Chaumont en 2007 est relevé. Il l'est, dans ces mêmes moments, par les historiens qui s'interrogent sur « la fortune historique et historiographique » du Purgatoire<sup>22</sup>, puis par ceux qui, réunis autour de

---

<sup>9</sup> Nine Robijntje MIEDEMA, *Die römischen Kirchen im Spätmittelalter nach den « Indulgentiae ecclesiarum urbis Romae »*, Tübingen, 2001 (Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom, 97).

<sup>10</sup> Philippe DESMETTE, *Les brefs d'indulgences pour les confréries des diocèses de Cambrai et de Tournai aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 2002 (Analecta vaticano-belgica, 1<sup>ère</sup> série, 33).

<sup>11</sup> Outre ses nombreux articles, on citera : Robert W. SCHAFFERN, *The penitents' treasury. Indulgences in latin Christendom, 1175-1375*, Scranton-Londres, 2007.

<sup>12</sup> Axel EHLERS, *Die Ablasspraxis des Deutschen Ordens im Mittelalter*, Marburg, 2007 (Quellen und Studien zur Geschichte des Deutschen Ordens, 64).

<sup>13</sup> Outre ses nombreux articles, on citera : Robert. N. SWANSON, *Indulgences in late medieval England : passports to Paradise ?*, Cambridge, 2007.

<sup>14</sup> ID. (ed.), *Promissory notes on the treasury of merits : indulgences in late medieval Europe*, Leiden-Boston, 2006 (Brill's companions to the Christian tradition, 5).

<sup>15</sup> Philippe BOUTRY, « Le bel automne de l'indulgence, ou 50 000 suppliques à l'âge de la Restauration », *Provence historique*, t. 39, n° 156, 1989, p. 337-353.

<sup>16</sup> Marc VENARD, « Les ventes d'indulgences au temps de Luther », dans *Entre idéal et réalité. Finances et religion du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, éd. Michel AUBRUN *et al.*, Clermont-Ferrand, 1994 (Publications de l'Institut d'études du Massif central, 5), p. 275-285.

<sup>17</sup> Georges PROVOST, « Indulgences et sensibilité ultramontaine dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle à partir du cas breton », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 101, n° 2, 1994, p. 7-26.

<sup>18</sup> Claude LANGLOIS, « Du bon usage des indulgences à l'occasion de l'année sainte (Bouvier, 1826) », dans *Identités juives et chrétiennes. France méridionale, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Études offertes à René Moulinas*, éd. Gabriel AUDISIO *et al.*, Aix-en-Provence, 2003 (Le temps de l'histoire), p. 285-294.

<sup>19</sup> Charles de LA RONCIERE, « Les concessions pontificales d'indulgences d'Honorius IV à Urbain V (1285-1370) : leur portée pastorale. Jalons pour une enquête », dans *Religion et mentalités au Moyen Âge : Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, dir. Sophie BROUQUET *et al.*, Rennes, 2003 (Histoire), p. 371-378.

<sup>20</sup> Stefano SIMIZ, « Les confréries face à l'indulgence. Tradition, quête, accueil et effets dans la France de l'est (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Confréries et dévotions dans la catholicité moderne (mi-XV<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, dir. Bernard DOMPNIER et Paola VISMARA, Rome, 2008 (Collection de l'École Française de Rome, 393), p. 103-124 ; Catherine VINCENT, « Les indulgences dans la pastorale du XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Jubilé et culte marial (Moyen Âge-époque contemporaine)*, dir. Bruno MAES *et al.*, Saint-Étienne, 2009 (Travaux et recherches-CERCOR), p. 167-184.

<sup>21</sup> Catherine VINCENT, « Le succès des indulgences au Moyen Âge : un défi pour l'historien », dans *Le Grand Pardon de Chaumont et les Pardons dans la vie religieuse, XIV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, éd. Patrick CORBET *et al.*, Chaumont, 2011, p. 27-36.

<sup>22</sup> *Le Purgatoire. Fortune historique et historiographique d'un dogme*, dir. Guillaume CUCHET, Paris, 2012 (En temps & lieux, 38).

Jean-Marie Le Gall, s'engageant dans l'exploitation des milliers de *Brevi d'indulgenze perpetue* adressés par le Secrétariat des Brefs aux diverses confréries qui ont réclamé ces grâces. L'objectif, pour ces derniers, est toutefois d'établir un « Atlas des dévotions à l'époque moderne<sup>23</sup> », et non pas d'étudier l'indulgence en tant que telle. L'indulgence, si elle est prise en considération, ne l'est pas encore pour elle-même. L'Angleterre se montre, cette fois encore, en pointe dans la redécouverte de ce champ de l'historiographie car, après Schaffern et Swanson pour la période médiévale, c'est Elizabeth Tingle qui livre, en 2015, une étude importante pour l'époque moderne, abordant de front la question des indulgences dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>24</sup>. Les médiévistes se sont aussi intéressés à la question, peut-être plus qu'avant et, surtout, pour quelques-uns, plus directement. C'est le cas, par exemple, de Stefano Brufani<sup>25</sup>, d'Alexander Wolny<sup>26</sup>, d'Étienne Doublie<sup>27</sup>, d'Andreas Rehberg<sup>28</sup>, de Stuart Jenks<sup>29</sup> ou encore, en France, de Catherine Vincent<sup>30</sup>. Accordant une place plus grande aux indulgences dans leur travaux, ils sont aussi, pour certains, à l'origine d'enquêtes collectives.

C'est, sans nul doute, la commémoration du geste de Luther qui motive le plus grand nombre de travaux. Aux colloques organisés par Étienne Doublie<sup>31</sup> et Andreas Rehberg<sup>32</sup>, s'ajoutent, en effet, pour la France, celui qui s'est tenu, à l'initiative de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, en avril 2018 et qui, intitulé « "La vie toute entière est pénitence" : les 95 thèses de Luther », faisait une part belle aux indulgences, trouvant son complément dans l'exposition « Le vent de la Réforme. Luther 1517 » à la Bibliothèque nationale universitaire de la même ville. On mentionnera aussi les trois rencontres qui, à Lille et à Nanterre, en 2016, 2017 et 2018, ont permis de saisir les dimensions pratiques, voire concrètes, des indulgences, du Moyen Âge à l'époque contemporaine : leurs actes sont encore à paraître.

Le calendrier offrait l'occasion de reconsidérer – au risque de s'y limiter parfois – les années Luther, et certains ont saisi l'opportunité pour dynamiser la recherche sur la question de ces singulières grâces. Ainsi Stuart Jenks qui, en invitant à d'autres travaux du même ordre, livre une magistrale édition des documents relatifs aux indulgences plénières prêchées dans le *Regnum Teutonicum* entre 1300 et 1517<sup>33</sup>. Dans cette volonté de renouveler l'étude des indulgences en facilitant l'accès aux sources, il rejoint Stefano Brufani, favorable à une édition critique du *Liber* de Francesco di Bartolo di Assisi (vers 1330), consacré à l'histoire de l'indulgence plénière de la

---

<sup>23</sup> <http://www.efrome.it/la-recherche/programmes/detail-programme/detail/entre-local-et-universel-atlas-des-devotions-en-europe-xvie-xviii-siecle.html>

<sup>24</sup> Elizabeth C. TINGLE, *Indulgences after Luther : pardons in counter-Reformation France, 1520-1720*, Londres-Vermont, 2015 (Religious cultures in the early modern world, 21).

<sup>25</sup> *Il Perdono di Assisi. Storia, agiografia, erudizione*, a cura di Stefano BRUFANI, Spolète, 2016 (Collana della Società internazionale di studi francescani, Medioevo francescano, Cataloghi 1) ; *Il Perdono di Assisi e le indulgenze plenarie*, Spolète, 2017 (Collana della Società internazionale di studi francescani, Medioevo francescano, Figure e temi francescani, 6) **Sur ces deux ouvrages, voir les comptes rendus ici-même, p. XXX**

<sup>26</sup> Alexander WOLNY, *Quantifizierung von Frömmigkeit im 13. Jahrhundert. Ablassurkunden in den Bistümern Halberstadt und Naumburg*, Heidelberg, 2017.

<sup>27</sup> Outre ses nombreux articles : Étienne DOUBLIE, *Abläss, Papsttum und Bettelorden im 13. Jahrhundert*, Cologne, 2017 (Papsttum im mittelalterlichen Europa, 6) ; *Economia della salvezza...*, *op. cit.* (voir la recension dans ce volume).

<sup>28</sup> Andreas REHBERG (Hrsg.), *Ablasskampagnen des Spätmittelalters : Luthers Thesen von 1517 im Kontext*, Berlin, 2017 (Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom, 132).

<sup>29</sup> Stuart JENKS, „Päpstliche Plenarablässe (1300-1517)“, in Saah NEUMANN *et al.* (Hrsg.), *Ad laudem et gloriam : Festschrift für Rudolf Holbach*, Trèves, 2016, p. 283-312.

<sup>30</sup> Catherine VINCENT, « Pastorale de la honte et pastorale de la Grâce en Occident entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle », in Bénédicte SERE and Jörg WETTLAUFER (ed.), *Shame between punishment and penance : the social usages of shame in the Middle Ages and early Modern Times*, Florence, 2013 (Micrologus' library, 54), p. 157-175 ; EAD., « La pastorale de la pénitence du IV<sup>e</sup> concile du Latran : relecture des canons 21, 60 et 62 », in Gert MELVILLE and Johannes HELMRATH (ed.), *The fourth lateran council, institutional reform and spiritual renewal*, Affalterbach, 2017, p. 143-161.

<sup>31</sup> *Economia della salvezza...*, *op. cit.*

<sup>32</sup> A. REHBERG (Hrsg.), *Ablasskampagnen des Spätmittelalters...*, *op. cit.*

<sup>33</sup> Stuart JENKS, *Documents on the papal plenary indulgences 1300-1517 preached in the Regnum Teutonicum*, Leiden-Boston, 2018 (Later medieval Europe, 16).

Portioncule<sup>34</sup>, mais aussi Olivier Poncet qui, dès 1996, appelait de ses vœux la publication des index relatifs aux grandes collections des archives vaticanes, tels les brefs ou les bulles<sup>35</sup>.

L'étude des indulgences apparaît donc comme étant incontestablement « dans l'air du temps » ; mais le fait, notable, encourage à s'interroger sur les raisons de ce renouveau.

### De nouvelles approches ?

Un tel renouvellement historiographique appelle plusieurs remarques. La première est une évidence qui mérite d'être soulignée : à de rares exceptions près, les études publiées ces dix dernières années sur les indulgences émanent de collègues non francophones – pour la plupart anglais, italiens ou allemands. Sans doute aura-t-il fallu le goût des anniversaires pour amener les historiens français à braquer le projecteur sur une forme de pratique religieuse jusqu'alors peu considérée, comme en témoignent les actes du colloque édités par Robert Swanson en 2006, où l'historiographie française fait cruellement défaut, ou encore, plus récemment, le programme du colloque « *Ablasskampagnen des Spätmittelalters Martin Luther und der Ablassstreit von 1517*<sup>36</sup> » organisé à Rome en juin 2015 et dans lequel un seul Français, Daniel Le Blévec, est intervenu. De même, comme nous l'avons déjà signalé, l'année 2017, marquée par la célébration des 500 ans des 95 thèses de Luther, constitue indéniablement un élément déclencheur dans l'intérêt renouvelé pour les indulgences.

La deuxième remarque concerne le poids, parmi les études les plus récentes, de celles qui sont consacrées à la période médiévale, même si la publication du livre d'Elizabeth Tingle, en 2015, essentielle pour la compréhension du phénomène à l'époque moderne, nuance ce constat. S'agit-il d'une forme de « rattrapage » de l'historiographie médiévale après un long silence ? La question reste posée. L'historiographie de la période moderne semble, pour sa part, aborder la question d'une autre manière. Les indulgences constituent, dans un certain nombre de cas, ce qu'on pourrait appeler un « objet d'étude collatéral ». À l'exception, rappelons-le, d'Elizabeth Tingle qui en fait un objet d'histoire à part entière, les indulgences bénéficient surtout du renouvellement des études consacrées aux confréries<sup>37</sup>, aux reliques<sup>38</sup>, au purgatoire<sup>39</sup>, à la pénitence<sup>40</sup> ou encore aux paroisses<sup>41</sup>. C'est précisément par les confréries que Philippe Desmette en vient à s'intéresser aux indulgences<sup>42</sup>. De même, le projet d'« Atlas des dévotions » dirigé par Jean-Marie Le Gall est à ce titre significatif : dans la mesure où elles permettent de mettre au jour la promotion de nouvelles dévotions dans le

---

<sup>34</sup> Stefano BRUFANI, « Per una edizione critica del Liber di Francesco di Bartolo di Assisi », in *Il Perdono di Assisi e le indulgenze plenarie*, op. cit., p. 145-158.

<sup>35</sup> Olivier PONCET, « Secrétairerie des brefs, papauté et curie romaine : plaidoyer pour une édition », *Mélanges de l'École Française de Rome*, t. 108, n° 1, 1996, p. 381-345.

<sup>36</sup> Colloque organisé à Rome du 8 au 10 juin 2015 par l'Institut Historique Allemand et la Faculté Valdese de Théologie, dont les actes ont été publiés deux ans plus tard : A. REHBERG (Hrsg.), *Ablasskampagnen des Spätmittelalters...*, op. cit.

<sup>37</sup> *Les confréries, l'Église et la cité. Cartographie des confréries du Sud-Est*, dir. Marie-Hélène FROESCHLE-CHOPARD et Roger DEVOS, Grenoble, 1988 (Documents d'ethnologie régionale, 10) ; John Patrick DONNELLY et Michael W. MAHER (ed.), *Confraternities and Catholic Reform in Italy, France and Spain*, ed. Kirkville (MO), 1999 (Sixteenth Century Essays and Studies, 44) ; *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Froeschlé-Chopard*, dir. Marc VENARD et Dominique JULIA, Marseille, 2005 ; *Les confréries dans la ville de Rouen à l'époque moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, dir. Marc VENARD, Rouen, 2010 (Société de l'histoire de Normandie, 77).

<sup>38</sup> *Reliques modernes. Cultes et usages chrétiens des corps saints des Réformes aux révolutions*, dir. Philippe BOUTRY et al., 2 vol., Paris, 2009 (En temps et lieux, 7) ; *Les reliques romaines. Invention et circulation des corps saints des catacombes à l'époque moderne*, dir. Stéphane BACIOCCHI et Christophe DUHAMELLE, Rome, 2016 (Collection de l'École française de Rome, 519) ; ou encore Nicolas GUYARD, *Reliques et espaces urbains XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat d'histoire dactylographiée, Université Lyon 2, 2017.

<sup>39</sup> Carlos M. N. EIRE, *From Madrid to Purgatory*, Cambridge, 1995 (Cambridge studies in early modern history) ; Elizabeth C. TINGLE, *Purgatory and Piety in Brittany 1480-1720*, Farnham-Burlington, 2012 (Catholic Christendom, 1300-1700).

<sup>40</sup> Voir Katharine J. LUALDI et Anne T. THAYER (ed.), *Penitence in the Age of Reformations*, Aldershot-Burlington, 2000 (St Andrews studies in Reformation history) ; Abigail FIREY (ed.), *A new history of penance*, Leiden-Boston, 2008 (Brill's companions to the Christian tradition, 14) ; Wietse de BOER, *The conquest of the soul : confession, discipline, and public order in Counter-Reformation Milan*, Leiden-Boston, 2001 (Studies in medieval and reformation thought, 84).

<sup>41</sup> Voir par exemple Bruno RESTIF, *La révolution des paroisses : culture paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, 2006 (Histoire).

<sup>42</sup> Ph. Desmette, *Les brefs d'indulgences...*, op. cit.

contexte post-tridentin, les indulgences s'imposent.

Enfin, remarquons que ce regain d'intérêt de l'historiographie pour les indulgences s'accompagne, parallèlement, d'une transformation des approches. Les contours de l'objet se redessinent à la faveur des nouvelles pratiques de la discipline historique. Tout d'abord, l'approche semble désormais plus historienne et moins théologienne<sup>43</sup>. Il en résulte un élargissement du corpus : les textes normatifs et ceux produits par les théologiens continuent d'être exploités, mais les sources issues de la pratique sont de plus en plus prises en compte – du moins quand les conditions de conservation le permettent. Pourtant, la collecte des sources reste bien souvent un défi à relever en raison de la dispersion des indulgences, notamment épiscopales. Cette volonté d'établir un solide dossier documentaire a d'ailleurs donné lieu à plusieurs entreprises remarquables, que l'on pense à l'édition des campagnes d'indulgences plénières menées en Allemagne (*Regnum teutonicum*) entre 1300 et 1517, ou encore à l'imposant corpus relatif à l'indulgence de la Portioncule, tous deux cités plus haut.

Pour la période moderne, le problème des sources se pose en d'autres termes. Comme le soulignait déjà Olivier Poncet en 1996, « trop d'archives tue parfois les archives<sup>44</sup> ». En effet, à partir du moment où le secrétariat des brefs traite de manière spécifique les demandes d'indulgences, on estime à environ 40 000 le nombre de brefs envoyés par Rome au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'approche locale peut être une solution pour pénétrer cette masse documentaire : en se concentrant sur les diocèses de Tournai et de Cambrai, Philippe Desmette en recense, pour sa part, 844. Autre solution, mener une enquête collective : c'est le parti du projet de l'Atlas des dévotions, qui, pour l'heure, a permis la constitution d'une base de données d'environ 18 000 fiches. Si la moisson est loin d'être achevée, elle progresse incontestablement. Cet élargissement – parfois exponentiel – du corpus des indulgences se double d'un renouvellement des problématiques.

La rencontre de l'histoire avec d'autres disciplines, et sans doute plus particulièrement avec l'anthropologie<sup>45</sup> et la sociologie<sup>46</sup>, a permis d'ouvrir de nouveaux chantiers et de faire évoluer les problématiques anciennes. Le livre d'Elizabeth Tingle offre ici un exemple éclairant à double titre. Parmi les interrogations qui sous-tendent son étude, l'historienne anglaise pose ainsi à nouveaux frais la question de l'*agency* du clergé et de ses différentes institutions dans les changements religieux de l'époque moderne ; à travers le prisme des indulgences, elle examine le rôle du pape mais aussi des évêques, des curés de paroisse et des ordres religieux dans le développement de nouvelles dévotions, individuelles et collectives. Dans ce contexte de régularisation et de romanisation de la liturgie comme de la législation propre à la première modernité, Elizabeth Tingle souligne le renforcement du pouvoir du pape en matière indulgenciaire, tout en précisant que les fidèles trouvent là l'occasion de dialoguer avec Rome : « The issuing of indulgences was another form of exerting papal influence at parish and community level, a means by which 'ordinary' Catholics entered into dialogue with the Curia<sup>47</sup> » écrit-elle à ce sujet. L'influence de l'anthropologie historique se rencontre également dans sa volonté constamment réaffirmée de cerner au plus près la religion vécue (« the lived experience of religion ») par l'ensemble des fidèles, et pas seulement les plus riches. De ce point de vue, son étude des indulgences est pensée comme une contribution à une histoire de la piété à différentes échelles :

---

<sup>43</sup> Pour des raisons institutionnelles, les facultés de théologie restent souvent, en Allemagne et aux États-Unis, à l'origine des manifestations scientifiques consacrées aux indulgences.

<sup>44</sup> O. PONCET, « Secrétariat des brefs... », art. cit., p. 382.

<sup>45</sup> Sur ce point, voir André BURGUIERE, « L'anthropologie historique », dans *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, dir. François BEDARIDA, Paris, 1995, p. 177-182 ; Lucette VALENSI et Nathan WACHTEL, « L'anthropologie historique », dans *Une école pour les sciences sociales, de la VI<sup>e</sup> section à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*, dir. Jacques REVEL et Nathan WACHTEL, Paris, 1996 (Sciences humaines et religions), p. 260-263 ; plus récemment Jean-Claude SCHMITT, « Anthropologie historique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre-BUCEMA*, Hors-série n° 2, 2008 (DOI : 10.4000/cem.8862) ; Christian GROSSE, « L'histoire comparée des religions. Enjeux d'une anthropologie historique appliquée au christianisme moderne », dans *Religion ou confession. Un bilan franco-allemand sur l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, dir. Philippe BÜTTGEN et Christophe DUHAMELLE, Paris, 2010 (Colloquium), p. 439-459.

<sup>46</sup> Pour une bibliographie sur le sujet, voir Bertrand MÜLLER, « Sociologie et histoire », dans *Historiographies. Concepts et débats*, dir. Christian DELACROIX et al., 2 t. Paris, 2010 (Folio Histoire, 179), t. 1, p. 625-635.

<sup>47</sup> E. C. TINGLE, *Indulgences after Luther...*, op. cit., p. 8.

les élites et le « peuple » – bien que la définition de celui-ci pose toujours problème –, l'individu et le groupe. Dès lors, les indulgences apparaissent comme « a practical response to a core Tridentine aspiration, the desire to emulate the life of Christ, through activism in the community by means of good works for all the faithful »<sup>48</sup>. C'est donc bien la dynamique sociale des croyances et des pratiques que l'historienne traque sans relâche.

De ces quelques remarques sur l'historiographie récente des indulgences émerge un certain nombre de questions sur l'origine de ce renouveau. En effet, s'il pouvait sembler légitime, en 2015, pour Elizabeth Tingle, de s'interroger sur les raisons d'un relatif désintérêt des historiens pour les indulgences, le frémissement historiographique auquel on assiste aujourd'hui amène à renverser la question : pourquoi les indulgences sont-elles (re)devenues un objet d'histoire ?

Fidèles à l'enseignement de Marc Bloch, n'oublions jamais que l'historien est un homme de son temps : il circule en permanence à double sens, entre le temps passé et le temps présent. Or, nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, les anniversaires et les commémorations offrent parfois l'occasion de porter un regard neuf sur des objets délaissés. Mais la conjoncture n'explique pas tout. De manière plus structurelle, la sécularisation des sociétés contemporaines joue certainement un rôle dans la résurrection d'objets qui pouvaient paraître jusque-là confessionnels et polémiques. En d'autres termes, la « sortie de la religion », au sens où Marcel Gauchet l'entend dans son célèbre essai sur le « désenchantement du monde »<sup>49</sup>, constitue une condition favorable à une étude dépassionnée des indulgences, dépourvue de perspectives tant apologétiques que critiques. Les récents travaux de Guillaume Cuchet ont donné à penser ce paradoxe, à savoir comment une spécialité universitaire – l'histoire religieuse – se déploie au moment même du déclin de son objet – le catholicisme<sup>50</sup>. Cette « sortie de la religion » s'est accompagnée de ce que Christian Grosse a très justement appelé un « tournant épistémologique<sup>51</sup> » de l'historiographie religieuse : comme il l'explique, on assiste ainsi à un « processus de redéfinition de l'histoire religieuse comme une histoire sociale des « cultures » religieuses »<sup>52</sup>. Les indulgences bénéficient, à n'en pas douter, de cette révision épistémologique, tout comme d'autres objets d'histoire et tout particulièrement les rites religieux. Enfin, on peut se demander dans quelle mesure l'engouement – parfois même la ferveur – pour les humanités numériques peut, à terme, favoriser le retour d'une certaine « boulimie quantitative », pour reprendre l'expression de Dominique Julia qui qualifiait ainsi le goût des historiens du fait religieux pour la statistique dans les années 1960 et 1970<sup>53</sup>. Les brefs d'indulgence conservés dans les archives vaticanes se prêtent, il est vrai, à une étude sérielle. Mais de l'engouement à la mise en œuvre de telles entreprises, il reste un pas qui ne semble pas encore franchi, même si en Allemagne, par exemple, l'approche s'avère plus quantitative, comme en témoignent les publications de Stuart Jenks et Alexander Wolny<sup>54</sup>.

C'est bien dans ce « frémissement » historiographique qu'est né notre projet « Pratique des indulgences : tradition, innovation, adaptation dans les sociétés européennes, du Moyen Âge à l'époque contemporaine ». Ce programme de recherche, pensé dès son origine comme résolument collectif, s'est réparti en trois rencontres à Lille et à Nanterre et donnera lieu à une publication. Il se caractérise par le choix du long terme, de l'espace européen et d'une approche résolument pratique plus que doctrinale, fondée sur la plus grande variété possible de sources.

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>49</sup> Marcel GAUCHET, *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, 1985 (Bibliothèque des Sciences humaines).

<sup>50</sup> Guillaume CUCHET, *Faire de l'histoire religieuse dans une société sortie de la religion*, Paris, 2013 (Itinéraires, 4). Voir également ID., *Comment notre monde a cessé d'être chrétien. Anatomie d'un effondrement*, Paris, 2018 (La couleur des idées).

<sup>51</sup> Christian GROSSE, « Le "tournant culturel" de l'histoire "religieuse" et "ecclésiastique" », *Histoire, monde et cultures religieuses*, vol. 26, n° 2, 2013, p. 75-94.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Dominique JULIA, « Sources nouvelles, sources revisitées. Le traitement des sources dans l'historiographie religieuse du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, n° 217, 2000, p. 409-436, ici p. 429.

<sup>54</sup> S. JENKS, *Documents on the papal plenary indulgences...*, *op. cit.* ; A. WOLNY, *Quantifizierung von Frömmigkeit im 13. Jahrhundert...*, *op. cit.*

## Convergences et interrogations

Si l'on en vient maintenant au contenu de ces études, entreprises indépendamment les unes des autres, on est frappé par les convergences qui ressortent et font bouger les lignes de l'histoire de l'indulgence.

Sans surprise pour des approches qui se veulent historiennes, la première intéresse la chronologie. Elle tend à introduire dans la pratique de l'indulgence plus de continuité que de ruptures. Le fait se vérifie tout d'abord pour la question des origines, à propos de laquelle se trouve mise en évidence une liaison organique avec la discipline pénitentielle du haut Moyen Âge, comme le laisse entendre le terme de « pardons » employé par les sources tant médiévales que modernes comme synonyme d'indulgences. En conséquence, se trouve revalorisée la place de la satisfaction dans le processus pénitentiel<sup>55</sup>. L'analyse de l'indulgence de croisade (1095), antérieure à la diffusion de la « logique » du Purgatoire, constitue un jalon important de la démonstration, même si tous les historiens reconnaissent le rôle amplificateur joué par les nouvelles représentations de l'au-delà qui se fixent en Occident à partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Pour leur part, les archives médiévales de la papauté attestent comment les dispositions des indulgences évoluent, privilèges d'abord attachés à des personnes avant de l'être à des lieux et des temps particuliers, ce qui contribue à en généraliser et démocratiser l'accès.

De plus, les études qui embrassent l'époque moderne, ou s'y consacrent pleinement, montrent combien, contrairement à une idée reçue, l'indulgence n'a pas été emportée par la critique réformée mais connut encore de beaux jours entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, tant à l'initiative de la papauté (indulgences plénières) qu'à celle des évêques, qui en usèrent pour orienter les dévotions de leurs diocésains<sup>56</sup>. À s'en tenir au contexte français, on constate la même capacité de résistance au-delà de l'épisode révolutionnaire, avec un net recul à l'époque très contemporaine, en dépit de la présence des pardons sur Internet<sup>57</sup>, recul que Guillaume Cuchet lie à celui du discours sur les fins dernières durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>.

En tout état de cause, l'indulgence demeure un élément de l'identité catholique face aux Églises réformées, mais aussi, sans doute, face aux Églises d'Orient, qui sont bien oubliées des travaux cités et qu'il conviendrait d'introduire dans le champ des observations.

Justifiée par la détention du pouvoir des clés, l'indulgence voit son histoire directement liée à celle de l'institution qui la délivre. Cette justification théologique comme la notoriété des indulgences plénières et des années jubilaires romaines tendraient à en faire l'affaire du pape. Or l'examen des sources pose régulièrement la question de la place respective de ce dernier et des évêques dans la distribution des pardons. La hiérarchie introduite par le IV<sup>e</sup> concile du Latran (1215) montre que, si réserve pontificale il y eut, celle-ci ne se mit pas en place d'emblée. Les évêques se sont montrés jaloux de leurs droits en la matière, comme l'exprime au détour de l'un de ses sermons l'archevêque de Pise Federico Visconti<sup>59</sup> ; à la fin du Moyen Âge, ils contournèrent, en se groupant, les limites imparties au nombre de jours qu'ils pouvaient concéder, de manière à satisfaire les attentes des demandeurs, sans cesse croissantes. De leur côté, les Franciscains, soucieux de pastorale et conscients du charisme exceptionnel de leur fondateur, ont tenté de s'insérer dans le jeu, si l'on en croit le discours qui accompagne leur revendication de l'indulgence plénière de la Portioncule<sup>60</sup> : François l'aurait obtenue dès 1216 du pape Honorius III, bien avant le premier jubilé romain (1300). Enfin,

---

<sup>55</sup> E. C. TINGLE, *Indulgences after Luther...*, *op. cit.* et C. VINCENT, « La pastorale de la pénitence du IV<sup>e</sup> concile du Latran... », art. cit.

<sup>56</sup> G. PROVOST, « Indulgences et sensibilité ultramontaine... », art. cit. ; Ph. DESMETTE, *Les brefs d'indulgences...*, *op. cit.* et E. C. TINGLE, *Indulgences after Luther...*, *op. cit.*

<sup>57</sup> David Douyère : étude présentée lors de la deuxième rencontre *Indulgentia* (Paris Nanterre, 2017), à paraître.

<sup>58</sup> G. CUCHET *Comment notre monde a cessé d'être chrétien...*, *op. cit.*, chapitre 6.

<sup>59</sup> C. VINCENT, « Les indulgences dans la pastorale du XIII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 169-170.

<sup>60</sup> Voir n. 25.



tous les papes, du moins durant la période médiévale, sont loin d'avoir eu la même attitude envers la distribution des « pardons » : la prudence prévaut au XIII<sup>e</sup> et encore au XIV<sup>e</sup> siècle, avant l'essor du XV<sup>e</sup> siècle<sup>61</sup>.

À partir de 1300, après la concession par Célestin V de l'indulgence plénière de Collemaggio (1294), la réserve est bien établie, même si les tensions avec l'épiscopat ne sont pas apaisées pour autant, puisque certains prélats, encore à l'époque moderne, ne cachèrent pas leur réticence devant ce genre de pratique. Mais l'indulgence, surtout plénière, est vraiment devenue le fait de la papauté qui s'en saisit pour faire prier les fidèles aux intentions qui lui semblent prioritaires, dont les causes de défense de la foi contre les hérétiques ou les Infidèles, tels les Turcs. L'indulgence est alors tellement associée à Rome que sa réception dans le royaume de France varie en fonction des orientations plus « gallicanes » ou « romaines » des différentes provinces<sup>62</sup>. Entre les mains de la hiérarchie ecclésiastique, elle revêt donc une indéniable dimension politique que les études sont unanimes à souligner. Serait-ce à dire que ce fût une pratique imposée par l'autorité religieuse, notamment la papauté, qui aurait compris, à partir du pontificat de Boniface VIII, quel profit elle pouvait en retirer, autant pour son prestige que pour ses finances ?

Attachées pour beaucoup à envisager la pratique de l'indulgence, les études récentes n'ont pas manqué de croiser la question de la « demande ». La tradition rapportée par le cardinal Jacopo Stefaneschi veut que le jubilé de 1300 ait été réclamé au pape par le peuple venu à Rome pour le changement de siècle. On ne sera sans doute jamais en mesure de savoir ce qu'il faut en croire et quelle fut la part de calcul du côté de Boniface VIII ; mais la demande a persisté et, mieux encore, elle n'a fait que se développer. De nombreux travaux observent un élargissement constant de la concession de l'indulgence, en réponse à une inextinguible soif de grâces. L'histoire du Jubilé romain et des campagnes d'indulgences plénières sur lesquelles s'est penchée l'équipe dirigée par Stuart Jenks en apporte la preuve éclatante<sup>63</sup>. Dès celui de 1300, les conditions de l'obtention de la grâce ne cessèrent d'être étendues à ceux qui seraient morts en route ou empêchés par une juste cause de gagner Rome. Puis il fallut réduire la périodicité réputée séculaire à celle du demi-siècle, avant que le rythme ne se fixe à 25 ans, après des hésitations durant la période du Grand Schisme. Plus encore, le jubilé fut très rapidement « délocalisé » : il put s'obtenir, à des conditions précises de dévotion, en restant dans sa ville de résidence, ce dès le XIV<sup>e</sup> siècle à la demande de princes allemands<sup>64</sup>, puis en raison de l'insécurité due aux guerres ou dans certains sanctuaires prestigieux tels Le Puy-en-Velay ou Saint-Jacques de Compostelle. La pratique devint courante à l'époque moderne.

L'approche juridique développée par Stuart Jenks permet d'observer un processus analogue dans la nature des causes absoutes par les indulgences. Les restrictions des premières concessions sont régulièrement révisées, pour autoriser les confesseurs envoyés hors de Rome à blanchir les conduites les plus répréhensibles, y compris de la part des clercs. L'extension des pardons jubilaires aux « causes » qui relevaient d'une démarche auprès de la pénitencerie apostolique en vint même à concurrencer cette institution, au point de susciter des débats : jusqu'où le pape pouvait-il déléguer ses pouvoirs d'absoudre aux pénitenciers des Jubilés délocalisés<sup>65</sup> ? Il semble qu'au cours du XV<sup>e</sup> siècle, le fait ait aussi provoqué la critique des évêques, qui n'acceptaient pas d'être dépouillés de leurs propres « cas réservés<sup>66</sup> ». Il s'agit de ne pas désespérer les pécheurs les plus graves, tout en sauvegardant les intérêts des tribunaux romains.

---

<sup>61</sup> Bernard GUILLEMAIN, « Les papes d'Avignon, les indulgences et les pèlerinages », *Cahier de Fanjeaux*, vol. 15, 1980, p. 257-268 et Ch. de LA RONCIERE, *Les concessions pontificales d'indulgences...*, art.cit. ; Amandine Le Roux : étude présentée lors de la première rencontre *Indulgentia* (Lille, 2016), à paraître.

<sup>62</sup> G. PROVOST, « Indulgences et sensibilité ultramontaine... », art.cit.

<sup>63</sup> S. JENKS, *Documents on the papal plenary indulgences...*, op. cit.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>65</sup> *Ibid.*, spécialement p. 33-35.

<sup>66</sup> Véronique Beaulande-Barraud : étude présentée lors de la troisième rencontre *Indulgentia* (Lille, 2018), à paraître.

Dans cette approche de l'offre et de la demande, reste en suspens la question que pose la coexistence de petites indulgences, libellées en jours, années ou quarantaines (carême), avec l'indulgence plénière. Celle-ci n'est pas vraiment abordée, faute sans doute de connaissances solides sur les pardons partiels qui, octroyés par les évêques, sont très nombreux et plus dispersés dans les archives. Encore bien en place à l'époque moderne, que pouvaient représenter ces remises par comparaison avec l'indulgence plénière ? Un étalon pour les dévotions et les causes à défendre par les évêques et la papauté ? Leur coexistence persistante avec l'indulgence plénière prouverait que l'on n'est pas dans une logique comptable qui rendrait sans intérêt les petits pardons, une fois acquise la remise pleine et entière de la peine. Robert Swanson, cité par Elizabeth Tingle, le rappelait : l'indulgence relève du domaine du surrogatoire et constitue plus une « aide » qu'un « moyen » de salut, pour lequel la pratique des sacrements demeure indispensable.

Aucune étude n'esquive totalement les réalités économiques qui accompagnent la pratique de l'indulgence, mais rares sont celles qui prennent le dossier à bras le corps. Le thème fut pourtant à l'origine de la remarquable édition de sources dirigée par Stuart Jenks<sup>67</sup>. Mais il faut reconnaître que l'heure n'est plus aux analyses quantitatives comme ce fut le cas au XX<sup>e</sup> siècle (on l'a rappelé plus haut) et la documentation qui permettrait de mener celles-ci avec sérieux se fait rare à l'époque médiévale. Le discours sur le « coût du salut » pèse cependant encore lourd dans l'historiographie. Les critiques traditionnelles de l'indulgence sont souvent reprises : avidité de l'institution romaine ; salut réservé aux seuls riches ; encouragement d'une comptabilité aux antipodes de l'intériorisation de la dévotion. Dans le commentaire qu'il donne des textes relatifs aux campagnes d'indulgences du *Regnum teutonicum*, Stuart Jenks, en introduisant des comparaisons avec des indicateurs économiques du temps, pose quelques jalons qui font vivement regretter ce point faible des recherches. Ainsi, la fiscalité royale anglaise opère des ponctions sur les revenus des habitants du royaume beaucoup plus lourdes que ce que représente l'achat des plus « grands » pardons. Il serait bon également de poursuivre la mise en relation du prix des indulgences avec les « salaires » des différents corps de métier, par exemple. Enfin, les consignes qui règlent le déroulement des campagnes d'indulgences se montrent, contrairement à ce qui est trop souvent avancé, attentives à la question de la pauvreté, interdisant de faire payer ceux qui ont besoin de cet argent pour se nourrir, eux et leur famille.

En dépit de ces quelques aperçus, la question des indulgences attend encore des travaux sur l'ampleur et la nature de la redistribution opérée grâce aux fonds rassemblés lors des campagnes de quête. Alors qu'il serait indispensable de le faire, il est difficile de saisir le montant précis des collectes, du moins pour la période médiévale, en raison du type de documentation dont on dispose. Peut-être serait-il plus facile de procéder à cette approche comptable aux époques moderne et contemporaine ? Car, faute de données précises, la porte est ouverte à tous les clichés. En revanche, la nature des causes favorisées est plus simple à repérer. D'un ouvrage à l'autre, la construction des églises revient de manière récurrente, de même que la contribution à l'entretien des hôpitaux et, le cas échéant, des ponts qui leur sont associés<sup>68</sup>. On pense à Saint-Pierre de Rome ; mais beaucoup d'autres édifices culturels furent financés par ce biais, comme vient de le montrer un ouvrage récent sur l'économie de la construction des cathédrales<sup>69</sup>. À l'époque moderne, les causes pour la défense de la foi triomphent, bien qu'elles n'aient pas été absentes auparavant, si l'on pense aux nombreuses indulgences de croisade et à l'élargissement régulier de leurs bénéficiaires, notamment depuis Latran IV. Plus neuve, semble-t-il, la mise en valeur des dispositions qui accompagnent certaines campagnes d'indulgences plénières en matière de restitution des biens mal acquis, un devoir qui

---

<sup>67</sup> S. JENKS, *Documents on the papal plenary indulgences...*, *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>68</sup> Daniel LE BLEVEC, « Indulgences et quêtes, à propos des œuvres de pont dans la vallée du Rhône », in A. REHBERG (Hrsg.), *Ablasskampagnen des Spätmittelalters...*, *op. cit.*, p. 271-282.

<sup>69</sup> Wim VROOM, *Financing cathedral building in the Middle Ages : the generosity of the faithful*, Amsterdam, 2010.

justifie la dimension concrète de l'obtention des pardons<sup>70</sup>. Le point est d'autant plus intéressant à souligner qu'il croise d'autres études qui relèvent également pour leur part le rôle de ce ressort dans le processus du don au Moyen Âge<sup>71</sup>. En l'état actuel des travaux et de l'approche dépassionnée qui prévaut désormais, les auteurs en viennent à conclure que l'indulgence fut avant tout une affaire pastorale plus qu'une machine à drainer les fonds.

Le renouvellement des études sur l'indulgence laisse mesurer tout à la fois la richesse du dossier et le travail qui reste à accomplir, ne serait-ce que dans le repérage et l'édition critique des sources, une perspective d'autant plus vertigineuse que les bulles d'indulgences se multiplient à l'époque moderne. Il faut se réjouir de constater qu'un élément situé au cœur de la pastorale et des représentations religieuses durant de longs siècles soit enfin considéré dans toute son ampleur par les historiens, depuis ses origines, en passant par le temps de sa remise en cause au XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce qui est présenté comme la fin des indulgences, au XXI<sup>e</sup> siècle.

Esther Dehoux, IRHiS, Université de Lille  
Caroline Galland, CHISCO, Université Paris Nanterre  
Catherine Vincent, CHISCO, Université Paris Nanterre

---

<sup>70</sup> S. JENKS, *Documents on the papal plenary indulgences...*, *op. cit.*, p. 19 ; la remarque mériterait de plus amples développements.

<sup>71</sup> Marie DEJOUX, *Les enquêtes de Saint Louis : gouverner et sauver son âme*, Paris, 2014 (Le Nœud gordien) ; Giacomo TODESCHINI, *Les marchands et le Temple : la société chrétienne et le cercle vertueux de la richesse du Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, 2017 (L'Évolution de l'humanité) (entre autres ouvrages de cet auteur).